



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conférence de presse sur les nouvelles restrictions sanitaires

**Intervention de Bruno Le Maire,
ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance**

Séjour

Jeudi 15 octobre 2020

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Le président de la République l'a a annoncé hier : un couvre-feu à 21 heures pour toute l'Ile-de-France et 8 métropoles sera appliqué à partir du samedi 17 octobre pour freiner la circulation du virus. C'est une décision nécessaire et responsable.
2. Cette mesure concerne près de 20 millions de Français et va avoir un impact direct sur des dizaines de milliers d'entreprises. Nous en avons conscience. Je pense en particulier aux restaurateurs qui ont fait des efforts considérables pour appliquer les nouveaux protocoles et pour respecter les règles sanitaires. Je pense aussi aux patrons de bars, d'hôtels, de cafés, aux responsables des salles de cinéma, de théâtre, aux patrons de salle de sport. A tous les salariés qui travaillent dans l'événementiel. Je comprends leur désarroi.
3. A ces chefs d'entreprise, je veux leur dire une seule chose : nous resterons à vos côtés. L'Etat a répondu présent dès le début de la crise et l'Etat répondra présent tant que la crise durera.
4. Nous allons apporter une réponse massive à une crise massive. Dans toutes les zones concernées par le couvre-feu : nous adaptons notre dispositif.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1) Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité va être simplifié, renforcé et élargi.

1^{ère} annonce : Toutes les entreprises de moins de 50 salariés qui sont installées dans les zones de couvre-feu et qui ont subi une perte de 50% de leur chiffre d'affaires pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à 1 500 €, et cela tant que le couvre-feu durera.

2^{ème} annonce : pour les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs HCR nous leur ouvrons l'aide du fonds de solidarité allant jusqu'à 10 000 € dès lors qu'elles subissent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50%, et non plus une perte de chiffre d'affaires de 70% comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui.

3^{ème} annonce : Comme l'a indiqué le président de la République, nous allons améliorer le dispositif du plafonnement. Nous supprimons à compter de samedi le plafonnement à 60% du chiffre d'affaire de cette aide pour le secteur HCR.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2) Exonération de charges sociales

4^{ème} annonce :

- **Toutes les entreprises fermées administrativement bénéficieront d'une exonération totale de leurs cotisations sociales patronales jusqu'à la fin du couvre-feu.**
- **Les entreprises du secteur HCR installées dans les zones de couvre-feu pourront également bénéficier d'une exonération totale de cotisations sociales patronales, à partir de la perte de 50% de leur chiffre d'affaires.**
- **S'agissant des cotisations sociales salariales, nous apporterons une aide jusqu'à 20% de la masse salariale qui permet de couvrir totalement le poids des charges sociales pour les entrepreneurs concernés.**

Nous inscrirons cette mesure, avec Olivier Dussopt, ministre chargé des Comptes publics, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale de 2021.

Les mesures que je viens d'annoncer – fonds de solidarité et exonération de charges - représente 1 milliard d'euros.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3) Les prêts garantis par l'Etat

Je rappelle que les entreprises, tout secteur confondu, ayant besoin de trésorerie, peuvent bénéficier du prêt garanti par l'Etat dont le montant maximal est fixé à 25% du chiffre d'affaires 2019.

Il y a également les « PGE SAISON », qui sont accessibles aux entreprises du secteur du tourisme et dont le plafond est fixé au 3 meilleurs mois de l'année 2019. C'est beaucoup plus avantageux pour ces entreprises.

5^{ème} annonce : Ces prêts garantis par l'Etat étaient disponibles jusqu'au 31 décembre 2020. Ils seront désormais accessibles jusqu'au 30 juin 2021.

6^{ème} annonce : Nous demandons à la Fédération bancaire française d'examiner un report du remboursement de ces prêts pour une année supplémentaire pour les entreprises qui en ont réellement besoin. La souplesse doit être la règle en la matière. J'ai eu l'occasion d'en discuter dès ce matin avec Philippe Brassac, le président de la FBF et directeur général du Crédit Agricole.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4) Les prêts directs de l'Etat

7^{ème} annonce : Nous avons mis en place des prêts directs de l'Etat pour les entreprises les plus en difficultés qui sont prolongés jusqu'au 30 juin 2021.

Pour toutes les entreprises les plus en difficulté qui souhaiteraient se renseigner sur ce prêt direct de l'Etat et sur les aides de l'Etat, nous mettons en place un numéro téléphonique national unique à Bercy qui sera disponible sous une quinzaine de jours.

Toutes ces mesures n'épuisent évidemment pas les solutions que nous devons apporter aux secteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires.

Je recevrai donc à la demande du Premier ministre, avec Elisabeth Borne et Alain Griset, les responsables des secteurs de l'hôtellerie, café, restauration pour examiner avec eux les solutions qui peuvent être apportées à des demandes très spécifiques, urgentes et importantes.

- **Les loyers** : je suis prêt à discuter avec eux de toutes les solutions envisageables, y compris un crédit d'impôt pour les bailleurs.
- **Sur les congés payés** : nous savons que c'est une bombe à retardement pour beaucoup de restaurateurs. Nous allons traiter ce sujet avec Elisabeth Borne.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Sur les assurances** : nous savons que beaucoup d'entrepreneurs reçoivent des courriers leur indiquant qu'ils ne pourront pas être couverts par les risques de pandémie. Cela entraîne beaucoup d'inquiétudes dans le secteur hôtellerie, café, restauration. Nous finaliserons dans les prochaines semaines un nouveau régime d'assurance pour les entreprises en cas de catastrophe sanitaire impliquant une fermeture administrative.

Sur le secteur spécifique de la culture, nous engagerons des discussions dès demain avec Roselyne Bachelot pour répondre aux attentes des théâtres, cinéma, salles de concert, qui sont touchés par ces restrictions dans les zones de couvre-feu.

En ce qui concerne les associations, qui subissent des surcoûts associés à la crise sanitaires, une concertation sera engagée avec Olivia Grégoire dans les prochains jours.